

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



Rapport de contrôle de concession

G a z 2016 2017



Table des matières

- P2 : Table des matières et édito
- P3 : La concession en chiffres
- P4 : Organisation de la distribution publique de gaz
- P5 : Présentation et missions du SIECF Territoire d'Énergie Flandre
- P6 : Qualité du gaz – qualité de fourniture
- P7 - 8 : Patrimoine et travaux – focus gaz B gaz H
Patrimoine de la concession
- P9 : Incidents
- P10 - 11 : Les usagers de la concession – Les permanences
en gaz
- P12 - 13 : Gazpar le compteur communicant - point de vue GRDF
- P14 : Civigaz
- P15 : Eléments financiers
- P16 - 17 : convention GRDF et transition énergétique
- P18 : Événementiel - Faits marquants - Réunions de travail
- P19 : Conclusion
- P20 : 4ème de couverture

Edito

● Le traité de concession Gaz nous impose de rendre compte de l'activité sur le territoire pour les années 2016 et 2017. Le syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre se félicite des bonnes relations avec notre concessionnaire GRDF qui régulièrement, augmente son linéaire de réseau en cherchant à optimiser la qualité de fournitures aux usagers. Cela s'illustre par la mise en place de compteurs communicants qui prendront le nom de compteurs Gazpar. Ils auront pour but de donner des précisions sur les consommations, de signaler et de manière numérique, les dysfonctionnements et d'aider les publics En difficulté à être des consommateurs.



En 2017, Grdf, la fondation «Face contre l'exclusion» et le Siecf ont mis en place un projet de type Civigaz avec recrutement de 9 jeunes en contrat de service civique.

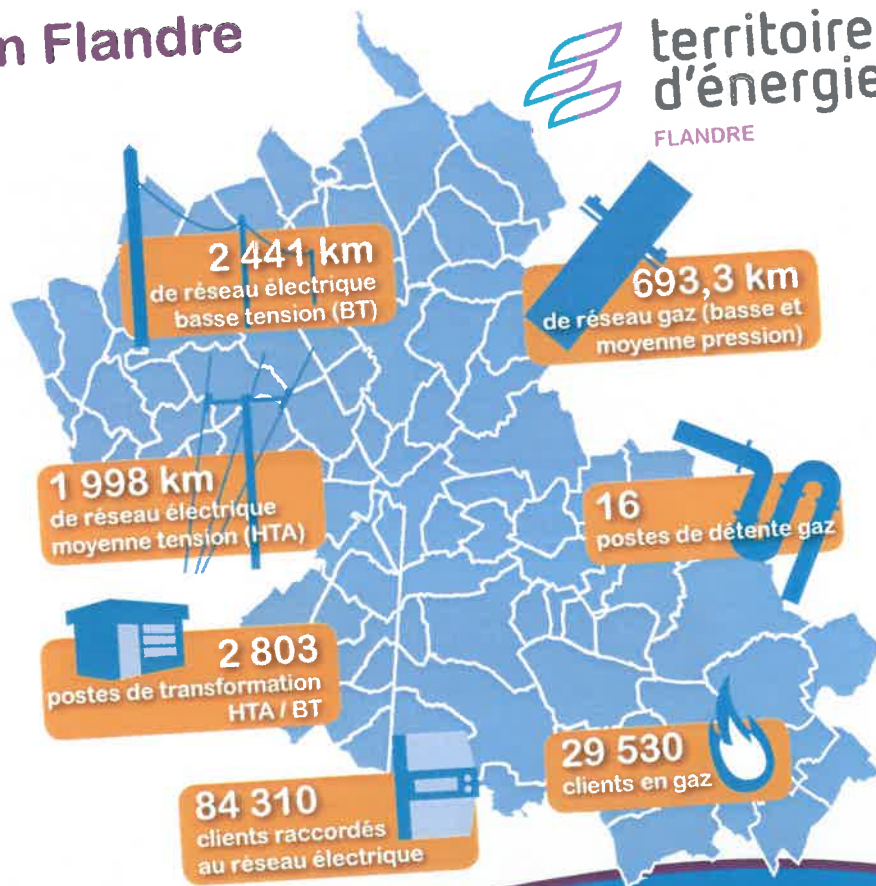
Leur rôle d'ambassadeur, consiste à aller au domicile des abandonnés pour faire de la prévention sur l'utilisation des appareils de cuisine ou de chauffage au gaz. Les habitants de Bailleul, Hazebrouck, Bergues, Merville et Hondschoote ont reçu en détail toutes les explications nécessaires à une meilleure sécurité dans l'utilisation du gaz naturel.

Il s'agit d'une opération innovante qui montre l'engagement des partenaires dans la transition énergétique.

les concessions de distribution publique d'électricité et de gaz en Flandre



territoire
d'énergie
FLANDRE



@siecf59

@siecf

Siège en Mairie d'HAZEBROUCK
Bureau : 30, rue Warein
BP 70189 – 59524 HAZEBROUCK
&: 03 28 43 44 45
@ : siecf@ville-hazebruck.fr



Organisation de la distribution publique de gaz

- L'article 15 de la loi du 3 janvier 2003 dispose que le service public de gaz naturel est organisé, chacun pour ce qui le concerne, par l'Etat (transport) et les communes ou leurs établissements publics de coopération (distribution).

L'ensemble des 94 communes du département du Nord, adhérentes au SIECF, ont transféré leur compétence gaz. Sur ces 94 communes, 58 communes sont desservies en gaz. Un concessionnaire unique intervient sur le territoire, à savoir GRDF.

Le Syndicat dispose de 2 contrats avec GRDF :

- ✈ La concession historique desservant 51 communes du territoire, signée le 5 décembre 2003 pour une durée de 30 ans.

Contrat historique

● Arnèke, Bailleul, Bavinchove, Bergues, Berthen, Bierne, Blaringhem, Boeschepe, Bollezeela, Borre, Brouckerque, Cassel, Eecke, Esquelbecq, Estaires, Hazebrouck, Holque, Hondshoote, Hoymille, Killem, La Gorgue, Merville, Nieppe, Noordpeene, Ochtezeela, Oxelaere, Pitgam, Quaedypre, St Sylvestre Cappel, Steene, Steenvoorde, Steenwerck, Terdeghem, Uxem, Warhem, Watten, Wormhout et Zegerscappel.

Par différents avenants, les communes de Flêtre, Godewaersvelde, Ste Marie Cappel, Socx et Vieux Berquin ont été ajoutées à ce contrat de concession dit contrat historique.

Les Communes de Caestre, Meteren, Morbecque, Neuf Berquin, Renescure, Rexpoede, St Jans Cappel, Steenbecque viennent de transférer leur compétence avec effet au 1er janvier 2014, elles sont intégrées au contrat historique par avenant.

- ✈ La délégation de service public (DSP) desservant 7 communes, signée le 6 juillet 2009, pour une durée de 30 ans.

Nouvelle DSP

● Haverskerque, Herzele, Honddeghem, Merris, Nieurlet, St Momelin, Strazeela





Qualité du gaz qualité de fourniture

● Le gaz naturel est constitué, pour l'essentiel, d'un hydrocarbure, le MÉTHANE : C-H₄.

Le gaz naturel, provenant de la lente métamorphose de micro-organismes, est un matériau d'origine naturel issu de minéraux. Il est une source d'énergie primaire car il est consommé en l'état, suite à son extraction de la roche.

La principale caractéristique du gaz naturel (famille des gaz combustibles) est son pouvoir calorifique, quantité de chaleur dégagée par la combustion de l'unité de volume de gaz (PC).

La France est approvisionnée par deux types de gaz naturel : le gaz de type H (Haut pouvoir calorifique) et le gaz de type B, desservant le Nord de la France.

D'autre part, deux autres caractéristiques rendent intéressantes ce gaz :
Son éventuelle interchangeabilité, c'est-à-dire son aptitude à ali-

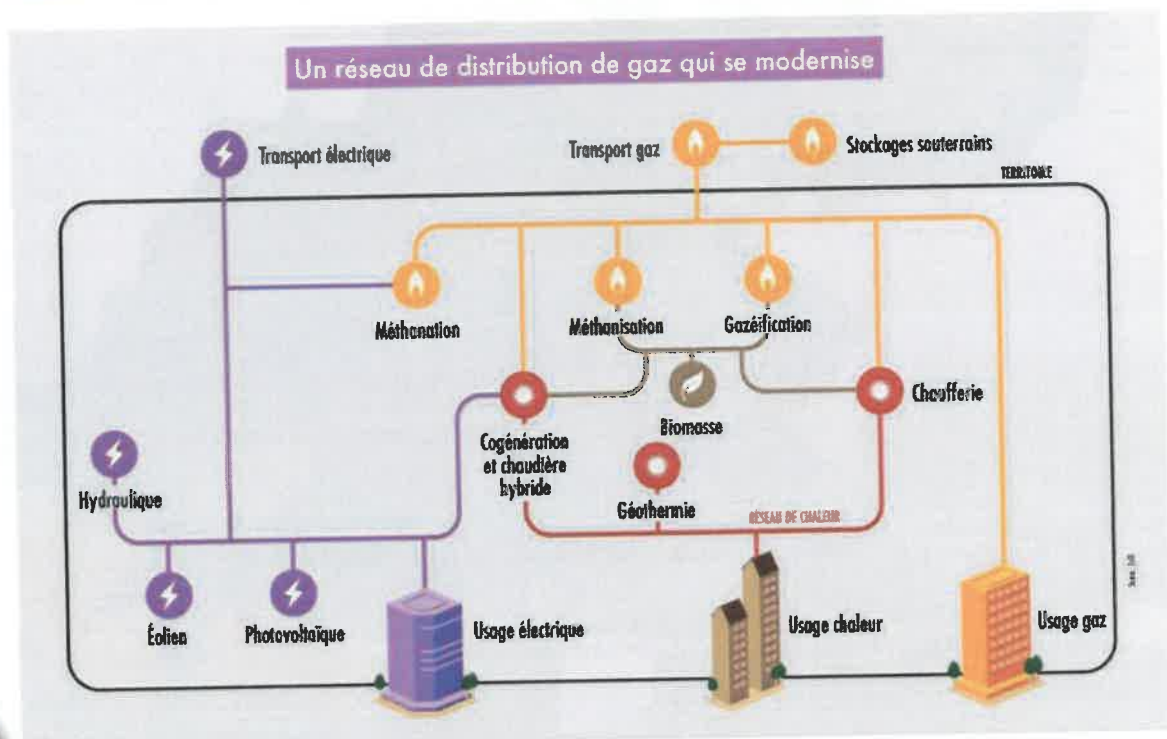
menter les mêmes appareils domestiques sans qu'il y ait à modifier les brûleurs et avec au plus, un simple réglage des brûleurs pour les appareils industriels.
Sa densité, est plus petite que celle de l'air.

Le gaz naturel n'est pas toxique, est incolore, mais peut former avec l'air ambiant un mélange détonant ou inflammable dès que sa concentration dépasse 5 %.

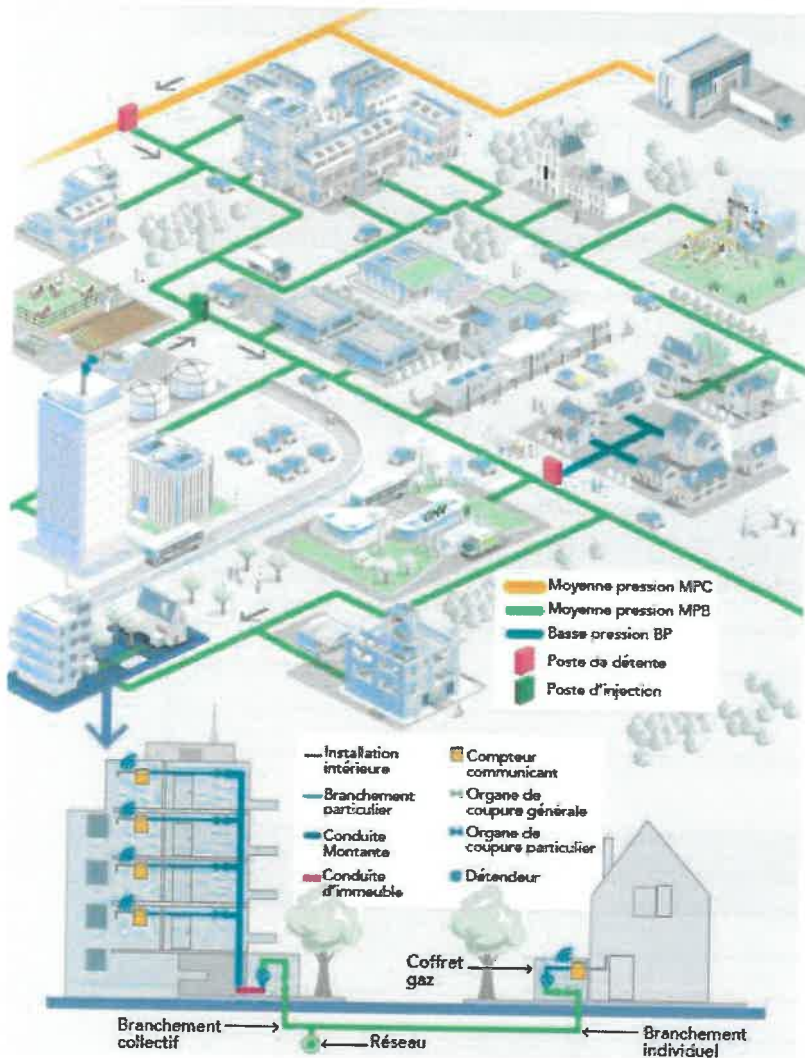
Pour éviter de laisser une fuite de gaz atteindre ce mélange, le gaz naturel est odorisé au niveau du réseau de transport de façon à alerter l'utilisateur sur une éventuelle fuite de gaz bien avant qu'elle soit dangereuse.

Le gaz naturel est par ailleurs un gaz peu polluant, par rapport à d'autres énergies, en ce qui concerne les éléments dits polluants rejetés dans l'air après combustion (25 % de rejets de CO₂ en moins que le fioul lourd)

UNE COOPÉRATION DES RÉSEAUX À LA MAILLE LOCALE



Patrimoine et travaux



En concession historique
670.51 km de réseaux au 31/12/2017
Et 28 886 clients résidentiels

En Délégation de service public
30.73 km de réseaux au 31/12/2017
Et 304 clients résidentiels

Soit un total de 701.24 km de canalisations et 29190 clients

Gaz B gaz H

● Les fournisseurs de gaz naturel ne facturent pas la quantité de gaz consommée – même s'ils la mesurent, en m³ –, mais l'équivalent en énergie, exprimé en MWh. Une des raisons principales ? En France, deux types de gaz (le "B" et le "H") cohabitent. Et cela va changer très prochainement

Le point sur la conversion Gaz B / Gaz H

Le gaz B provient principalement des Pays-Bas. Il est distribué seulement dans le Nord de la France et présente une teneur élevée en azote, ce qui diminue son pouvoir calorifique – d'où le nom "gaz B", pour "bas pouvoir calorifique".

Le gaz H provient de la mer du Nord, de la Russie et de l'Algérie. Il est distribué sur 90 % de l'Hexagone et est plus pauvre en azote, ce qui lui donne un "haut pouvoir calorifique" – d'où le nom "gaz H".

La fin du gaz B prévue pour 2029

Le Nord du pays est donc alimenté en gaz B, mais cela va bientôt changer : en effet, les contrats d'approvisionnement de la France en gaz naturel issu du champ de Groningue (Pays-Bas) ne seront plus renouvelés à partir de 2029, en raison d'une baisse de la production. Les réseaux alimentés actuellement en gaz à bas pouvoir calorifique (utilisés par 1,3 million de clients en distribution et une centaine de clients industriels, dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise) devront donc être convertis pour fonctionner avec du gaz à haut pouvoir calorifique.

Une phase pilote à venir en Flandre

Très concrètement, ce sont les réseaux de distribution (GRDF) et de transport (GRTgaz) qui seront les premiers impactés par ce changement. Du côté des consommateurs – professionnels comme particuliers – il va également falloir procéder à quelques modifications : une adaptation de la pression devra être effectuée, tout comme un réglage des appareils. Certains devront d'ailleurs être changés.

La phase pilote de cette opération d'envergure est en cours de démarrage. Elle se terminera en 2020 et concernera 85 000 clients dans les départements de la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais. En parallèle, un comité de coordination veillera au bon déroulement des opérations.

La conversion du gaz B vers le gaz H unifiera la fourniture pour les consommateurs, qui utiliseront tous le même type de gaz naturel. Cependant, la facture sera toujours exprimée en MWh.

Sur la concession du SIECF – territoire d'énergie Flandre, les communes concernées par la phase d'expérimentation en 2019 / 2020 sont : Bergues, Bierne, Herzele, Hondshoote, Hoyville, Killem, Quaëdyne, Rexpoëde, Socx, Steene, Uxem, Warhem, Wormhout

Patrimoine et travaux (suite)

Type de pression dans les canalisations :

DANS LA CONCESSION HISTORIQUE	
TYPE DE PRESSION	EN KM
Basse pression	8.68 km
Moyenne pression (supérieure ou égale à 0.4 bar)	661.83 km

DANS LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	
TYPE DE PRESSION	EN KM
Basse pression	0
Moyenne pression (supérieure ou égale à 0.4 bar)	30.73 km

Type de canalisation dans les réseaux :

DANS LA CONCESSION HISTORIQUE	
TYPE DE CANALISATION	EN KM
Polyéthylène	532.09 km
Acier	134.06 km
Fonte ductile	42.81 km
Autre	67 km

DANS LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	
TYPE DE CANALISATION	EN KM
Polyéthylène	30,73 km
Acier	1m
Fonte ductile	0
Autre	0

Travaux de développement

- Dans la concession historique : 3.22 km de réseau neuf en 2016 et 7.46 km en 2017
- Dans la DSP : 108 m de réseau neuf en 2016 et 18 m en 2017

Travaux de modernisation du réseau

- Dans la concession historique : Travaux à Hoymille, Bergues et La Gorgue en 2016 et à Merville et Bailleul en 2017
- Dans la DSP : Pas de travaux de modernisation



Incidents

● Dans la concession historique : 311 incidents en 2016 et 321 en 2017
Soient 681 clients impactés en 2016 et 688 en 2017

Dans la DSP : 5 incidents en 2016 et 4 en 2017
Soient 3 clients impactés en 2016 et 3 en 2017

Rappel du numéro d'urgence sécurité gaz

URGENCE SECURITE GAZ

0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

Le plan anti-endommagement

- Une réforme concernant la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.
- La réforme concernant la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens a conduit à un nouveau cadre réglementaire applicable depuis le 1er juillet 2012.
- Le « plan anti-endommagement » concerne tous les intervenants des chantiers (donneurs d'ordre, exploitants de réseau, exécutants des travaux) ; il a pour objectif de renforcer la sécurité en amont et pendant les chantiers.
- La réforme repose sur une collaboration renforcée et un partage des responsabilités entre les trois acteurs d'un chantier. Les collectivités locales sont d'autant plus concernées qu'elles peuvent assumer l'ensemble de ces responsabilités.

Les principales mesures de cette réforme

Le guichet unique permettant de centraliser tous les renseignements utiles pour réaliser les Déclarations de Travaux (DT), les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), les Avis de Travaux Urgents (ATU). Ce service en ligne est rattaché à l'INERIS (1).

L'ajout de mesures supplémentaires de prévention :

- meilleure préparation en amont des chantiers par les maîtres d'ouvrage avec des investigations complémentaires à réaliser lorsque les plans du réseau à proximité du chantier sont jugés trop imprécis (classe de précision B ou C) et l'obligation de marquer les réseaux au sol avant l'ouverture du chantier ;
- amélioration progressive par les exploitants de la cartographie des réseaux, notamment avec la prise en compte des résultats des investigations réalisées à compter du 1er juillet 2013 ;
- arrêt du chantier à la demande de l'entreprise de travaux en cas de différences notables générant un risque entre l'état constaté du sous-sol et les informations portées à sa connaissance au préalable.

Le renforcement des compétences en matière de sécurité du personnel des maîtres d'ouvrage et des entreprises de travaux.

- Ce personnel devra disposer d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux à partir de 2017.

La mise en place de « l'Observatoire national DT DICT » pour faire vivre le retour d'expérience et entretenir l'information et la sensibilisation des acteurs concernés par les enjeux de sécurité.

Les différents outils destinés à expliquer les conséquences de la réforme pour les collectivités au titre de maître d'ouvrage, d'exploitant de réseau et d'exécutant de travaux sont accessibles sur les sites :

- du guichet unique (télé service www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr) ;
 - ou du ministère (MEDDE – Direction générale de la prévention des risques).
- Des brochures spécifiques au rôle de chaque intervenant peuvent y être téléchargées (responsable de projet, exécutant de travaux, exploitant de réseaux, collectivité territoriale).

(1) Institut National de l'Environnement Industriel et des risques



Les usagers de la concession Gaz

- Depuis 2008, le SIECF assure une mission de service public direct aux usagers:
 - Etude tarifaire (sous ou sur estimation,...)
 - Adéquation de l'abonnement souscrit par rapport aux besoins
 - Négociation d'étalement des paiements avec les fournisseurs, dans le cas de difficultés sociales
 - Alerte et conseils sur les démarches téléphoniques et à domicile
 - Présentation des gestes simples sur les économies d'énergie

Cette mission est déclinée en 9 lieux de permanence au plus près des usagers du territoire

Café échange à Cassel

- Le SIECF a participé au Café échange organisé à Cassel le 23 mars 2017, en partenariat notamment avec le Département et le CCAS de Cassel. Cet après-midi fut l'occasion de sensibiliser les habitants aux éco gestes et aux différents moyens d'économiser l'énergie du logement.

Cartographie des permanences précarité énergétique



- Hazebrouck
- Baillieul
- Bergues
- Cassel
- Hondschoote
- Merville
- Steenvoorde
- Watten
- Warmhout



Obligations des AODE par rapport à l'application des tarifs sociaux (TPN et TSS) Article L 2224-31 du CGCT

- Les autorités organisatrices contrôlent la mise en œuvre de la tarification dite « produit de première nécessité » mentionnée à l'article L. 337-3 du code de l'énergie et du tarif spécial de solidarité mentionné à l'article L. 445-5 du même code sur le territoire de leur compétence.

Chèque énergie

- Fin des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz au 31/12/2017 et généralisation du chèque énergie
- La loi transition énergétique prévoit la suppression des tarifs sociaux en électricité et gaz (TPN et TSS) au 31/12/2017 et la mise en œuvre du chèque énergie au 01/01/2018.

Bilan de la permanence 2016

COMMUNE	Dossiers traités en gaz	dont TSS	dont mise à jour TSS
BAILLEUL	4	1	1
HAZEBROUCK	77	19	10
HONDSCHOOTE	7	2	2
MERVILLE	1	0	0
STEENVOORDE	13	7	1
WORMHOUT	5	3	1
TOTAL	106	32	15

En 2017, 95 familles ont été reçues en ce qui concerne le gaz.

Planning de la permanence énergie

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
HAZEBROUCK 8h-12h / 13H30-16h30	HAZEBROUCK 8h-12h / 13H30-16h30	*HAZEBROUCK 8h-12h	SEMAINE PAIRE WATTEN Mairie 8H30-11h30	SEMAINE PAIRE WORMHOUT Mairie 8h30-11h30
			SEMAINE IMPAIRE BERGUES CCAS 9H-11h	SEMAINE IMPAIRE MERVILLE Centre Social 8H30-11h30
HAZEBROUCK 8h-12h / 13H30-16h30	HAZEBROUCK 8h-12h / 13H30-16h30	BAILLEUL CCAS 14h-16h	SEMAINE PAIRE HONDSCHOOTE Espace Claude Gosset 14H-16h	SEMAINE PAIRE CASSEL Centre Social 14h-16h
			SEMAINE IMPAIRE HAZEBROUCK 30 rue Warein 13H30-16h30	SEMAINE IMPAIRE STEENVOORDE Centre Social 14h-16h

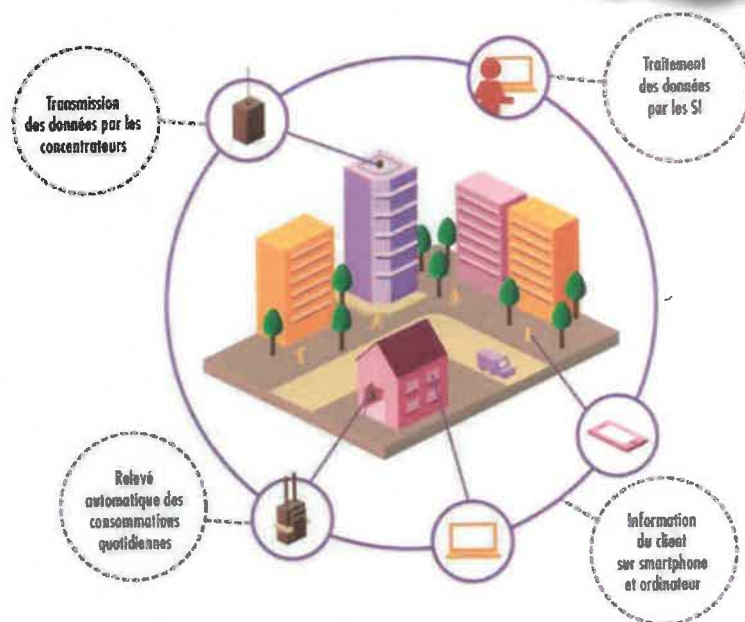


Gazpar le compteur communicant gaz



● GRDF travaille depuis 2009 à l'arrivée du relevé automatique à distance en France. Depuis 2016 et jusqu'en 2022, 11 millions de clients gaz naturel seront ainsi équipés de compteurs communicants Gazpar.

● Ces nouveaux compteurs vont permettre de mieux suivre et gérer la consommation de gaz naturel au quotidien. En Flandre, il n'y a pas encore eu d'installation de compteurs Gazpar.



Le point de vue d'Hervé Coppin, délégué territorial GRDF

● Le Projet Compteur communicant Gaz appelé « Gazpar » a pour objet le remplacement des 11 millions de compteurs actuellement relevés de manière semestrielle. Le déploiement du compteur communicant gaz de GRDF, a débuté en 2017 et se poursuivra jusqu'en 2022. Il s'agit avant tout d'un projet d'efficacité énergétique, au service des clients et de la collectivité. Le premier objectif du projet consiste à améliorer la satisfaction des clients grâce au relevé à distance automatique et quotidien des données de consommation de gaz avec une facturation basée sur des consommations réelles. Le second objectif doit permettre au client de développer la maîtrise de l'énergie grâce à une mise à disposition plus fréquente des données de consommation.

L'enjeu majeur du Projet, au-delà de sa réalisation technique, est de permettre à un maximum de consommateurs de traduire en économies d'énergie cette connaissance plus précise de leurs consommations de gaz. La mobilisation de tous les acteurs du marché (fournisseurs d'énergie, sociétés de conseil en énergie, organismes de logement social, collectivités locales, Agences Locales de l'Énergie ...) sera déterminante pour la réussite du projet.





Civigaz

Civigaz

● La SIECF – territoire d'énergie Flandre s'est associé à GrDF et FACE pour le déploiement de l'action Civigaz en Flandre sur les communes de Merville, Bailleul et Hazebrouck, puis dans un second temps Bergues et Hondschoote.

L'action a débuté à l'automne 2017 et se poursuivra jusqu'en mai 2018.

L'action Civigaz vise à promouvoir la citoyenneté et l'engagement des jeunes au bénéfice des personnes les plus vulnérables à l'aide du développement du Volontariat Service Civique, et à conseiller les familles sur la maîtrise de leur consommation énergétique et la sécurité des installations intérieures gaz.

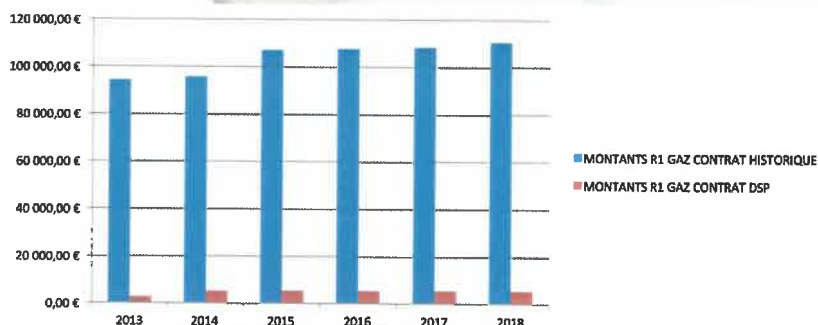


Eléments financiers

- La redevance de concession R1 dite « de fonctionnement », vise à financer des dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante pour l'accomplissement de sa mission.

R1 GAZ

MONTANTS CONTRAT HISTORIQUE	MONTANTS CONTRAT DSP	ANNEES
94 252,63 €	2 635,77 €	2013
95 587,23 €	5 266,85 €	2014
107 025,00 €	5 369,00 €	2015
107 637,00 €	5 411,00 €	2016
108 353,89 €	5 475,34 €	2017
110 434,79 €	5 550,19 €	2018



Les Redevances d'occupation du domaine public (RODP)

Le Syndicat transmet à l'ensemble des communes du territoire, les éléments techniques permettant l'émission des titres de recette relatifs aux RODP dites classiques et RODP dites chantiers.

Pour 2016, le montant total susceptible d'être versé par GRDF aux Communes était de **30 928 €**

Pour 2017, il était de **29 791 €**

La baisse s'explique pour partie par le départ de la commune de Les Moeres



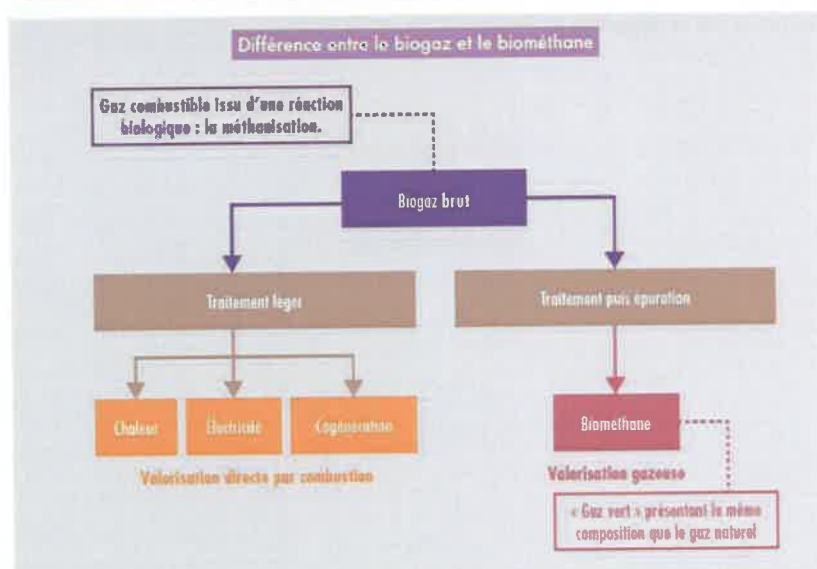
Transition énergétique, développement du gaz vert et du GNV

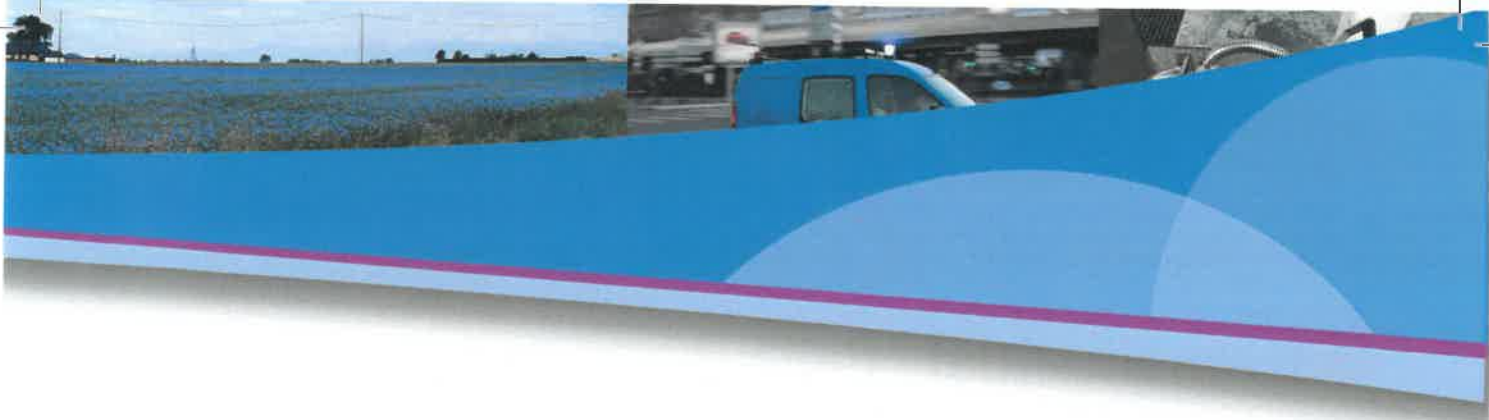
- Le SIECF et GrDF Hauts de France ont signé une convention de partenariat entre les deux structures, afin de faciliter le raccordement des bâtiments au gaz naturel. Le SIECF et GRDF marquent ainsi leur volonté commune de promouvoir le gaz naturel et le biogaz dans une perspective de transition énergétique pour le territoire de Flandre.

Commune	Objet	Année	Branchement gratuit	aide GRDF
Nieurlet	cantine	2017	x	x
Vieux-Berquin	Nouvelle chaufferie école et mairie	2017	x	x
Bierne	Nouvelle chaufferie mairie	2017	x	x
Sainte Marie Cappel	Rénovation de la salle de sport	2016	x	
Arneke	Rénovation de la salle polyvalente	2016	x	x
Bierne	Nouvelle chaufferie salle communale	2017	x	x
Killem	Rénovation école	2017		x
Killem	Rénovation patronage	2017	x	x

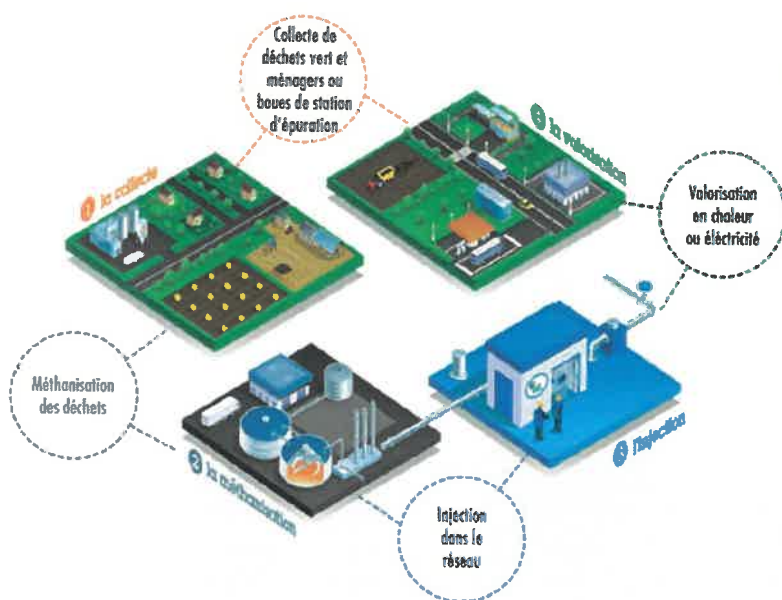
- Le développement du gaz vert et du GNV

UNE INTÉGRATION CROISSANTE DE GAZ VERT





● L'injection de gaz vert dans le réseau de gaz naturel : plusieurs projets sont actuellement en cours de développement sur le territoire. Le SIECF – Territoire d'énergie Flandre apporte son expertise aux porteurs de projet qui le sollicite.



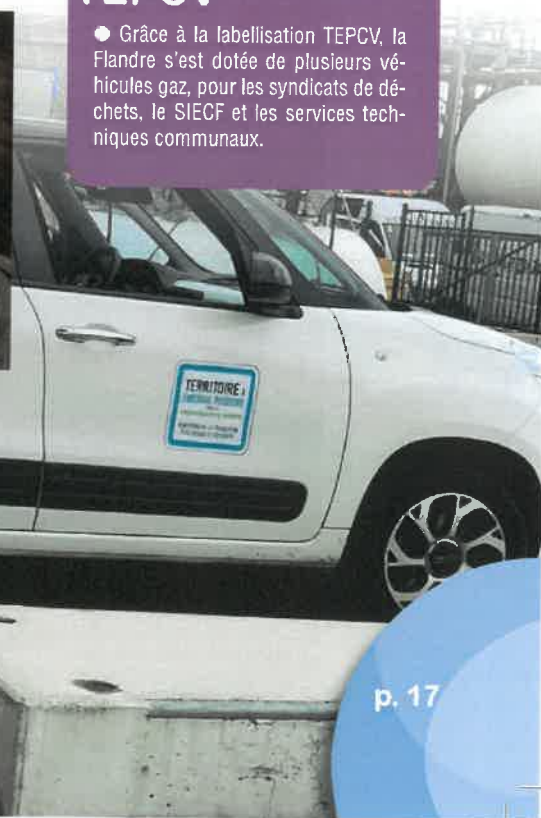
● Le SIECF – Territoire d'énergie Flandre a co-signé le manifeste pour le développement du Gaz Naturel Véhicule et le bio GNV le 12 décembre 2017 à Arras, en partenariat notamment avec la Région Hauts de France.

Les véhicules GNV dans le cadre du label TEPCV

● Grâce à la labellisation TEPCV, la Flandre s'est dotée de plusieurs véhicules gaz, pour les syndicats de déchets, le SIECF et les services techniques communaux.














Interview de Jérôme Vermersch adjoint aux travaux à Hondshoote et délégué du SIECF

● Les services techniques de la commune dont je m'occupe sont depuis longtemps des utilisateurs de ce carburant. Trois véhicules fonctionnent journellement avec du GNV. Aucun problème sur l'utilisation n'est remarqué. De plus nous avons saisi l'opportunité offerte par le Siefc pour candidater sur le programme TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) nous voulons acquérir un véhicule de transport scolaire et grâce à 110 000 Euros de subvention, nous serons livrés fin 2018 d'un véhicule énergie propre qui est le premier de ce type En Flandre. Nous démontrons ainsi que notre commune est entrée dans la troisième révolution industrielle faisant de notre territoire un exemple qui fait notre fierté.





Événementiel - Faits marquants **Réunions de travail**

-  **7 juin 2016** : Journée GRDF à Oignies : «adoptez le GNV et devenez éco-mobile»
-  **13 juin 2016** : réunion de présentation des compteurs communicants à Watten
-  **5 juillet 2016** : « je suis éco-mobile, je roule au gaz naturel » journée de sensibilisation organisée par la CCFL et GrDF
-  **8 septembre 2016** : rencontre avec les AODE de la Région Hauts de France à Hazebrouck en présence de Dider Cousin, Directeur territorial GRDF
-  **12 septembre 2016** : CCSPL
-  **12 septembre 2016** : présentation du CRAC 2015 par GRDF
-  **12 septembre 2016** : réunion d'information passage GAZ B vers GAZ H
-  **vendredi 21 octobre 2016** : réunion d'information sur le gaz, le GNV et la méthanisation à Wormhout en partenariat avec l'AMN
-  **19 janvier 2017** – Organisation d'une matinée d'informations pour améliorer la sécurité des chantiers à proximité des réseaux - avec GRDF à Méteren
-  **9 février 2017** : Renouvellement du partenariat SIECF / GRDF avec signature de la convention de partenariat
-  **11 septembre 2017** : CCSPL
-  **25 septembre 2017** : Présentation du CRAC 2016 par GRDF
-  **12 décembre 2017** : Signature du manifeste pour le développement du GNV





Conclusion

Points forts

- Qualité et efficacité du service d'aide au déploiement du GNV
- Réactivité et qualité d'intervention des interlocuteurs GRDF
- Disponibilité et compétences des interlocuteurs GRDF
- GRDF s'est très fortement investi dans l'action CIVIGAZ

Points à améliorer

- Notre concessionnaire s'est impliqué dans le déploiement des compteurs communicants Gazpar. L'autorité concédante attire l'attention du concessionnaire sur la nécessité d'expliquer tout d'abord aux communes puis aux clients l'évolution attendue avec le compteur Gazpar. L'utilisation au quotidien de ce type d'appareil sera bénéfique pour le suivi de consommation pour limiter également le gaspillage et éventuellement détecter des anomalies sur le réseau. Il conviendrait que le concessionnaire permette un accès simplifié aux données de ce compteur notamment pour les usagers qui subissent la fracture numérique en plus de difficultés pour honorer les factures.
- GRDF se doit de transmettre au Syndicat les éléments de calcul relatifs à la redevance R1 dans les délais fixés par le contrat de concession

Points faibles :

- Beaucoup de communes sont encore non desservies en gaz. Certes nous sommes dans un secteur rural mais des demandes récurrentes ne sont pas satisfaites car notre concessionnaire n'a pas l'obligation de desserte systématique. Sur le déploiement des stations GNV, un soutien technique, logistique voir financier devra être envisagé pour permettre l'accroissement du volume de véhicules de ce type, par des possibilités simples et de proximité pour remplir les réservoirs au gaz naturel.
- Le concessionnaire devrait prévoir une information systématique du Syndicat en cas de coupure, fuite ou incidents sur le réseau de la concession.





territoire
d'énergie
FLANDRE

Siège en Mairie d'HAZEBROUCK
Bureau : 30, rue Warein
BP 70189 – 59524 HAZEBROUCK
☎ : 03 28 43 44 45
@ : siecf@ville-hazebrouck.fr



@siecf59



@siecf

Permanence précarité
énergétique
☎ 06 48 17 92 88

Eclairage public
☎ 06 42 82 00 64

Conseil en énergie
partagé
☎ 07 88 56 39 40